

ANNEXE 2 : INFORMATION SUR L'ETABLISSEMENT

1. Renseignements généraux sur l'établissement :

Raison sociale : Opel 1807 BDR
Nom du dirigeant : Christophe CYRILLE
Adresse postale : 551 avenue du 22 août 1944
Code Postal : 13300 – Salon-de-Provence
Adresse du siège : S.A.S Groupe 1807 BDR BP 70115-470 Chemin du Grand Grès
84300 - Cavaillon
Numéro de téléphone : 04.90.06.62.68
Numéro SIRET : 90 019 322 800 039
Numéro SIRET du siège : 90019322800013
Code NAF : 45.11Z
Locataire : OUI
Propriétaire : NON – Monsieur REA – N° de téléphone : 06 73 86 32 47
Numéro contrat eau distribution publique : 6412890 E
Consommation annuelle : 60-65 m³/an
ICPE : NON
Rubriques ICPE : /

2. Renseignements techniques sur l'Etablissement :

Diagnostic du 26/07/2023 en présence Manon KAROLKOWSKI (MAMP) et Pauline RABUEL (APA).

Nature du rejet	Prétraitement			Gestion des déchets	
	Prétraitement existant	Entretien	Vérification du bon fonctionnement	Déchets dangereux générés	Filières d'élimination
Eaux de lavage de véhicules	Débourbeurs et séparateur à hydrocarbures	Entretien et curage autant de fois que nécessaire	Autant de fois que nécessaire	Hydrocarbure à curer par une société spécialisée	<input type="checkbox"/> Aucune <input type="checkbox"/> Déchèterie <input type="checkbox"/> DIB* <input checked="" type="checkbox"/> DIS**

***DIB** (Déchets Industriels Banals) : Papiers-cartons, bois, ferrailles, plastiques, verre, textiles, déchets des industries alimentaires et de la restauration (résidus des bacs à graisses...)

****DIS** (Déchets Industriels Spéciaux) : Déchets toxiques, emballages souillés, solvants, déchets de peinture, résines, acides, bases, hydrocarbures, déchets souillés, encres...

Compte tenu des activités de l'Etablissement, ce dernier doit s'assurer que les produits et les déchets générés sont éliminés ou valorisés dans les conditions en vigueur.

La **liste des produits utilisés sur le site et des volumes stockés** sera tenue à la disposition des agents de la Métropole Aix-Marseille Provence et de son délégataire.

Les locaux et les sites de stockage de produits ou de déchets dangereux et toxiques devront disposer de **capacités de rétention conformes** à la réglementation en vigueur ou, à défaut de la réglementation, respecter les principes élémentaires de précautions.

3. Tracabilité documentaire

L'ETABLISSEMENT tient à la disposition de la Métropole Aix-Marseille Provence et de son délégataire, les éléments suivants :

- Volumes annuels d'eau potable ou eau brute consommée et d'eaux usées rejetées dans le réseau public d'assainissement (présentation des factures d'eau si nécessaire),
- Résultats d'analyse,
- Bordereaux de vidange des installations de prétraitement, contrats d'entretien,
- Bordereaux de suivi des déchets dangereux le cas échéant,
- Fiches de données de sécurité des produits,
- Plan actualisé des réseaux internes.